



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences du groupuscule d'extrême droite « La Cocarde » dans plusieurs facultés

Question écrite n° 12802

Texte de la question

M. Raphaël Arnault alerte M. le ministre de l'intérieur concernant la vague d'attaques violentes du groupuscule d'extrême droite « La Cocarde étudiante » qui ont été perpétrées ces derniers jours. À l'occasion des élections CROUS dans les facultés qui se déroulent du 3 au 5 février 2026, plusieurs étudiants et syndicalistes ont été pris pour cible par des militants de « La Cocarde étudiante ». Plusieurs facultés ont été le lieu de ces attaques, notamment à Aix-en-Provence où un étudiant qui a refusé de prendre un tract du syndicat d'extrême droite s'est vu subir une agression violente par cinq membres de « La Cocarde étudiante » qui l'ont insulté, menacé et lui ont porté plusieurs coups. À Nanterre, un groupe de 25 personnes composé de membres de « la Cocarde étudiante » mais aussi de personnes plus âgées, extérieures à la faculté et qui les accompagnaient, ont mené une attaque d'une rare violence sur le campus contre plusieurs étudiants. Cagoulés et armés de poings américains et de battes, ils ont notamment frappé une étudiante à la tête, qui a engendré un traumatisme crânien et une altération de la vue et de l'ouïe. Un autre étudiant a été blessé au niveau des mains, ce qui lui a fait perdre beaucoup de sang. D'autres attaques ont aussi eu lieu sur les campus de Grenoble et Lyon. Ces agressions poursuivent plusieurs objectifs. Elles visent d'abord à instaurer un climat de terreur au sein des universités, pour empêcher l'action des organisations étudiantes engagées pour davantage de justice sociale et d'égalité. Elles cherchent également à décourager la participation électorale des étudiants, dans l'espoir d'influencer la répartition des sièges au sein des instances représentatives. Ces actes s'inscrivent plus largement dans une tentative de promotion d'un projet idéologique fondé sur des mesures discriminatoires et racistes, telles que la prétendue « priorité nationale ». Le groupe « La Cocarde étudiante » s'inscrit par ailleurs dans une dynamique de surenchère radicale face à d'autres organisations d'extrême droite, notamment le syndicat « UNI », dont le responsable national a récemment été filmé en train de faire des saluts nazis. Face à l'intensification des violences imputées à « La Cocarde étudiante », une réaction rapide du ministère s'impose. M. le député interroge en conséquence M. le ministre sur les actions qu'il envisage de mettre en œuvre afin d'éviter de nouvelles attaques et agressions et pour garantir la sécurité des étudiants sur les campus face aux menaces de groupuscules d'extrême droite. Il souhaiterait aussi savoir s'il est envisagé d'engager, par décret pris en Conseil des ministres, une procédure de dissolution administrative de « La Cocarde étudiante » sur le fondement de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Arnault](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12802

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1146